



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 124843

Texte de la question

M. Michel Sordi appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les conditions d'implantations des pharmacies libérales dans les bassins miniers. Les pharmaciens libéraux s'inquiètent de la situation dans les secteurs miniers dans la mesure où pour l'heure actuelle les pharmacies des mines ne sont pas prises en compte dans le calcul des quotas pour déterminer les autorisations d'ouverture ou non d'un nouvel établissement libéral. Cette situation, à terme, risque de mettre en péril les établissements déjà installés. Aussi il lui demande si le Gouvernement a prévu de prendre des mesures dans ce domaine afin de rassurer la profession.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124843

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13237

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)